

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, **qu'il y aura une rencontre du Comité de Démolition le mardi 4 mai 2021 par vidéoconférence.**

Au cours de cette séance, le Comité de Démolition doit statuer sur la demande de démolition du bâtiment suivant:

BÂTIMENT PRINCIPAL CONCERNÉ:

ADRESSE VISÉE : 1121, RUE PRINCIPALE

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 571 441 dont l'adresse civique est le 1121, rue Principale, à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame Sylvie Lapointe.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître par écrit son opposition à la secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : dg@sra.quebec

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 22^e jour du mois d'avril 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière